

**Séance du Conseil Municipal**  
**du Mercredi 14 avril 2021 – Convocation du 10 avril 2021**

**Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire**

**Etaient présents** : M. Laurent CHOBRIAT, Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Yves DUBS, M. Johanne DESCELIERS, M. Christophe MUNCK, Mme Anne-Laure MUNSCH, Mme Muriel SARY, M. Fabrice VERMAST, Mme Martine HOHLER

**Absents** : M. Patrick HOHLER, excusé, procuration donnée à Christophe MUNCK

*En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**Points reportés lors de la séance du 9 avril 2021**

**2) FINANCES**

**2.1 Vote des taux 2021**

**Fiscalité 2021 (taxes locales) – Spécificités 2021**

**A noter** : le taux concernant la taxe d'habitation n'est pas à voter. Le produit est figé à son niveau de l'année 2019. La taxe d'habitation sur les résidences principales est transférée à l'Etat, jusqu'à sa suppression définitive et progressive en 2023.

Cette perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour la commune est compensée par la fusion de la part communale et départementale pour un taux de 23.65 %.

En complément de cette mesure, un coefficient correcteur est appliqué sur une estimation de la perte de la fiscalité précédemment perçue de la taxe d'habitation donnant lieu à une compensation de 36 181 €

De plus, compte tenu de la situation financière de la commune et après le rapport de l'inspecteur divisionnaire des Finances Publique et Conseiller aux décideurs locaux en date du 12 avril 2021, une augmentation de la fiscalité doit être décidée.

M. Joseph Maurice WISS en concordance avec le conseiller aux décideurs locaux propose les valeurs ci-dessous :

- Foncière (bâti) :	29.99 %
- Foncière (non bâti) :	56.67 %

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales est de **115 994.00 €**

La Commune sera prélevée d'un montant de **29 173.00 €** au titre de la Garantie Individuelle de ressources.

La Commune percevra le montant de **36 181.00€** au titre de l'effet du coefficient correcteur.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, transmise par l'Etat aux Communes,

Après délibération, décide, avec 6 voix pour dont 1 procuration, 2 voix contre et trois abstentions :

- Foncière (bâti) :	29.99 %
- Foncière (non bâti) :	56.67 %

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales est de **115 994.00 €**

La Commune sera prélevée d'un montant de **29 173.00 €** au titre de la Garantie Individuelle de ressources.

La Commune percevra le montant de **36 181.00 €** au titre de l'effet du coefficient correcteur.

Ces montants seront inscrits au budget au compte 73111.

## **2.2 Budget primitif 2021**

Après discussions, et élaboration du projet budgétaire par la commission ; le Conseil Municipal ayant délibéré sur les taxes locales au point précédent, le budget 2021 peut se résumer ainsi :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	361 941.63	361 941.63
<b>Investissement</b>	186 204.73	239 342.05
<b>Total</b>	<b>548 146.36</b>	<b>601 283.68</b>

### **Les principales dépenses de fonctionnement sont :**

#### **Chapitres**

011	Charges à caractère général	111 170.00 €
012	Charges de personnel	86 370.00 €
014	Atténuations de produits	40 023.00 €
042	Opérations d'ordre - amortissement	11 920.00 €
65	Autres charges gestion courante	64 416.00 €
66	Charges financières	38 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	50,00 €
68	Dotations aux provisions	350.00 €
	<b>Total</b>	<b>352 399.00 €</b>

### **Les principales dépenses d'investissement sont :**

#### **Articles**

1641	Emprunt (capital)	80 000.00 €
2051	Logiciels	3 400.00 €
2313 – 16	Restructuration salle polyvalente	16 500.00 €
	<b>Total</b>	<b>99 900.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide, avec 6 voix pour dont 1 procuration, 2 voix contre et deux abstentions, d'approuver le budget primitif 2021 de la Commune tel qu'il est présenté par M. le Maire, ci-dessus.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00*

*Prochain conseil municipal : 28/05/2021 à 19 h 30*

*Réunion Commission Travaux (urbanisme) : 11/05/2021 à 18 h 00*